

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
27 avril 2004

L'an deux mil quatre, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores Gautier, Maire.

Etaient présents : M.D. Gautier, B. Boivin, I. Hard, C. Nocque, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, D.Durand, M. Hauters, Ph. Janvier, B. Joly, G. Monnier, F. Pennamen.

Etaient absents excusés : P. Caumont (pouvoir à D. Durand), D. Guéville (pouvoir à I. Hard), J.L. Fort (pouvoir à M.D.Gautier), B. Legentil (pouvoir à B. Boivin), S. Prigent, R. Renier.

Secrétaire de Séance : M. Hauters

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

1 – MARCHÉ PUBLIC : CONSTRUCTION DE DEUX TENNIS COUVERTS

04.06.038

Dans le cadre du marché public « CONSTRUCTION DE DEUX TENNIS COUVERTS », Madame le Maire informe les conseillers municipaux, qu'en sa qualité de Personne Responsable du Marché, elle a déclaré le lot n° 2 - *Charpente métallique, bardage, couverture, menuiseries aluminium* - sans suite. Il est donc nécessaire de procéder à un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour ce lot, dont la procédure sera négociée. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** prend acte** de la décision de Madame le Maire, Personne Responsable du Marché, de déclarer sans suite le lot n° 2 - *Charpente métallique, bardage, couverture, menuiseries aluminium* du marché public « CONSTRUCTION DE DEUX TENNIS COUVERTS »,

*** décide** de lancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour ce même lot.

2 – PERSONNEL COMMUNAL : SIGNATURE DE CONTRAT

04.06.039

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que le secrétariat de mairie doit faire face à une surcharge de travail importante, qui ne peut être assumée par le personnel permanent. Par ailleurs, l'adjoint administratif actuellement en poste a fait part de son prochain départ de la collectivité. Madame la Maire propose donc de recruter un agent à temps plein pour un contrat de 3 mois, afin de pallier ce besoin et de préparer le remplacement de l'agent, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*** autorise** Madame le Maire à signer un contrat avec un agent contractuel à temps plein sur la base de 35 heures hebdomadaires pour une durée de trois mois.

En fonction du recrutement, l'agent sera rémunéré :

- à l'indice brut 245 (1^{er} échelon – échelle 2 de rémunération) s'il a les qualités d'agent administratif,
- à l'indice brut 259 (1^{er} échelon – échelle 4 de rémunération) s'il a les qualités d'adjoint administratif.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame Isabelle Hard, Adjointe à l'animation, informe les conseillers municipaux que la collecte annuelle de textiles organisée par le Médico-Lions Club du Havre aura lieu les 13 et 14 mai prochains en mairie de Saint Martin du Manoir. Les textiles pourront donc être déposés en mairie aux horaires d'ouverture habituels : le jeudi 13 mai de 14 h à 17 h et le vendredi 14 mai de 14 h à 18 h.

La séance est levée à 21^h 15